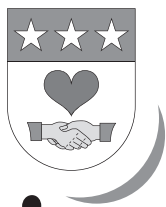


Le Corsieran



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CORSIER

N° 71 · février 2011 · www.corsier-sur-vevey.ch · greffe@corsier-sur-vevey.ch

SPÉCIAL ÉLECTIONS

P.P.
1804 Corsier s./Vevey



Etre ou ne pas être membre du Conseil communal?

Chères corsesiennes, chers corsesiens,

Nous sommes appelés le 13 mars à renouveler nos autorités communales: municipalité et conseil communal.

Pour la deuxième fois depuis l'adoption de la nouvelle Constitution vaudoise, les étrangers – résidant en Suisse depuis plus de dix ans et trois ans dans le Canton – prendront part à ce scrutin et pourront être élus.

Cette opportunité devrait nous permettre de disposer de candidates et de candidats supplémentaires. Malheureusement ce n'est pas le cas, dans notre commune comme pour beaucoup de communes vaudoises, nous avons de la peine à trouver des gens prêts à s'engager pour défendre le bien commun.

La réponse la plus fréquente des personnes sollicitées est: «je ne m'occupe pas de politique...», en faisant référence à la pratique du pouvoir, c'est-à-dire aux luttes de pouvoir et de représentativité entre les femmes et les hommes de pouvoir, ce qui n'est de loin pas le cas dans une commune comme la nôtre où les élus figurent sur une liste d'entente et s'expriment lors des séances en fonction de leurs convictions personnelles, de leur sensibilité sans obéir à des directives et programmes de partis politiques. Nous restons aux sens premiers du terme «politique» en rapport avec la société organisée et développée, en traitant de la structure et du fonctionnement de la communauté, de la société, du groupe social, et en privilégiant l'intérêt général de notre petite communauté.

Il n'est que de passer en revue quelques sujets traités lors de la législature en cours pour s'en convaincre, à savoir, en plus de l'étude des budgets et comptes annuels et de la fixation des taux d'impositions: Réfection du trottoir en face de la chapelle des Monts-de-Corsier – Assainissement du secteur de la Dautère – Régionalisation de l'action sociale – Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité – Vente immobilière parcelle no 83 – Pont de Fenil – Aménagement du carrefour et du chemin de la Dautère – Collecteurs Côtes de Fenil – Financement régional des terrains de football – Nouveau règlement du Conseil communal – Vente immobilière parcelle no 94 – Collecteurs d'eaux usées pour le chemin de la Côte Rouge – Achat immobilier parcelle no 281 – Nouveau règlement taxes eaux claires eaux usées – Adhésion réseau «REVE» – Achat d'un nouveau véhicule de service pour la voirie –

Transactions relatives au VMCV – Statuts du groupement forestier de la Veveyse – Aménagement et entretien du ruisseau du Signal – Création d'une cantine scolaire – Création d'un columbarium au cimetière – Adaptation du règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières – Adhésion à l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier et adoption des statuts – Prêt à la fondation Doret – Intégration de l'ORPC dans l'Association de communes Sécurité Riviera – Projet de dépôt pour matériaux d'excavation sains à La Chaux. A tout cela, nous devons ajouter la contribution de nos différents délégués aux commissions intercommunales.

Vous pouvez le constater les sujets sont très divers, raison pour laquelle nous devrions disposer d'un maximum de membres représentant l'ensemble des milieux sociaux et des tranches d'âges.

Je garde en mémoire une remarque de l'un de mes maîtres, professeur en gériatrie, spécialité médicale en charge de nos aînés, qui me disait que depuis l'aube de l'humanité nous n'avions jamais disposé d'autant de compétences et d'expérience mais que nous avons beaucoup de peine à les mobiliser pour des raisons diverses: culturelles, structurelles, sociales, politiques, etc... Voulons-nous continuer dans cette voie ou voulons-nous essayer d'agir enfin ensemble?


Je tiens à remercier les conseillères et conseillers communaux de la dernière législature pour leur participation aux travaux du Conseil et leur engagement vis-à-vis des intérêts de notre population. Je les félicite, en mon nom et au nom de mes deux prédécesseurs Messieurs Jean-Marc Goletta et Hervé Liniger, pour la qualité des débats lors des séances et le respect des différentes opinions exprimées. Ce n'est pas toujours facile d'adopter la solution de la majorité vis-à-vis d'une question lorsque l'on est personnellement persuadé d'un avis contraire; c'est là toute la richesse de la démocratie.


Mes remerciements vont également aux membres de la Municipalité pour la qualité de leur travail et leur collaboration.


Je vous adresse, chères corsesiennes et chers corsesiens, mes meilleures salutations et vous invite à choisir vos futures élues et vos futurs élus lors de l'élection du 13 mars ainsi qu'à les soutenir tout au long de la prochaine législature.


Jean-Claude Combaz
Président du Conseil communal


Conseillers sortants qui se représentent


	1
	Gabriel Claude
	46 ans
	Mécanicien de locomotive
	Rue des Terreaux 21
Conseiller communal	

	2
	Rapsode Valérie
	40 ans
	Pharmacienne
	Ch. de Riant-Mont 12
Conseillère communale	


	3
	Genoud Roch
	41 ans
	Agriculteur
	La Cergne 8
Conseiller communal	

	4
	Layaz Michel
	59 ans
	Electricien
	Rue de Jaman 4
Conseiller communal	

	5
	Burnier Michel
	44 ans
	Electricien - Educateur spécialisé
	Moille-Saulaz 2
Conseiller communal	

	6
	Bucher Yves
	28 ans
	Fromager
	Rte de Châtillon 7
Conseiller communal	

	7
	Cuénod-Cochard Christine
	52 ans
	Enseignante
	Ch. de Beauregard 20
Conseillère communale	


	8
	Chapuis Pascal
	44 ans
	Directeur de travaux/responsable d'objet
	Rue Carlo-Hemmerling 28
Conseiller communal	

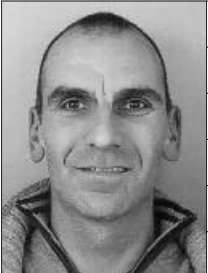
	9
	Reichmuth Michèle
	40 ans
	Secrétaire
	Rte de l'Esplanade 21
Conseillère communale	

	10
	Guex-Vuille Carol
	51 ans
	Infirmière
	Rue Centrale 5
Conseillère communale	

CONSEILLERS SORTANTS QUI SE REPRÉSENTENT

	11
	Cristobal Noverraz Gema
	43 ans
	Décoratrice d'intérieur
	Rue Centrale 9
Conseillère communale	

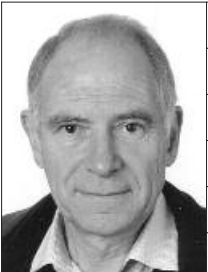
	12
	Chollet Dominique
	53 ans
	Dessinateur en bâtiment
	Rue de Jaman 1
Conseiller communal	

	13
	Apothéloz Yves
	39 ans
	Modeleur de fonderie
	Rte de l'Esplanade 19
Conseiller communal	


	14
	Cochard Nicole
	51 ans
	Infirmière-assistante
	Ch. des Espersiers 2
Conseillère communale	


	15
	Kovacs Anne
	54 ans
	Employée de bureau
	Rte de Corseaux 2
Conseillère communale	

	16
	Isler Dominic
	44 ans
	Entrepreneur
	Rue Centrale 19
Conseiller communal	

	17
	Gallot-Lavallée Bernard
	62 ans
	Biologiste retraité
	Ch. Verger-de-Meruz 7
Conseiller communal	

	18
	Volet Thérèse
	53 ans
	Infirmière aux soins à domicile
	Rue Centrale 25
Conseillère communale	

	19
	Bugmann Peter
	63 ans
	Consultant
	Rue de Jaman 1
Conseiller communal	

	20
	Zuchuat Pierre
	56 ans
	Chef de Service Travaux
	Sentier des Crosets 12
Conseiller communal	


	21
	Rouge Ariane
	45 ans
	Enseignante
	Ch. de la Côte Rouge 5
Conseillère communale	


	22
	Groux Patrick
	48 ans
	Enseignant/Formateur
	Rte de Nant 14
Conseiller communal	


CONSEILLERS SORTANTS QUI SE REPRÉSENTENT


	23
	Volet Guy
	44 ans
	Maître charpentier
	Rue Centrale 6
Conseiller communal	

	24
	De Giorgi Jean-Martin
	40 ans
	Technicien dessinateur en génie civil
	Rue des Terreaux 4
Conseiller communal	


	25
	Savoy Bernard
	54 ans / Enseignant spécialisé et chargé d'enseignement HEP
	Rue Centrale 31
Conseiller communal	


	26
	Paquier Micaël
	28 ans
	Ingénieur EPF
Rue des Terreaux 14	
Conseiller communal	

	27
	Dufour François
	61 ans
	Biologiste
Rue C.-Hemmerling 24	
Conseiller communal	

	28
	Hoose Heinz
	64 ans
	Retraité
Av. Reller 36	
Conseiller communal	


	29
	Klopfenstein Jean-Luc
	52 ans
	Responsable Brasserie
La Banderette-Dessous 4	
Conseiller communal	

	30
	Bays Olivier
	46 ans
	Cadre bancaire
Rue de Jaman 2	
Conseiller communal	


	31
	Crausaz Michel
	45 ans
	Maître de Manège/Maréchal-Forgeron
Le Burgoz	
Conseiller communal	


	32
	Volet Laurent
	27 ans
	Charpentier
Rte de Châtel 49	
Conseiller communal	


	33
	Braganza Peter
	60 ans
	Professeur de musique
La Banderette-Dessus 4	
Conseiller communal	


	34
	Petitat Danielle
	57 ans
	Institutrice
Ch. de Meruz 15	
Conseillère communale	

CONSEILLERS SORTANTS QUI SE REPRÉSENTENT


	35
	Güdemann Jean
	62 ans
	Conseiller en personnel
	Rue des Terreaux 3
Conseiller communal	

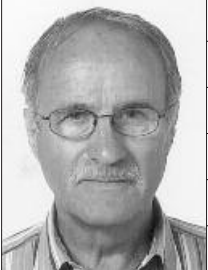
	36
	Mayor Philippe
	31 ans
	Informaticien
	Ch. Sur-le-Crêt 9
Conseiller communal	

	37
	Baechtold Thierry
	52 ans
	Architecte
	Ch. de Meruz 14
Conseiller communal	

	38
	Berger Jean-Philippe
	37 ans
	Conseiller en assurance
	Ch. Sur-le-Crêt 7A
Conseiller communal	


	39
	Dardenne Philippe
	62 ans
	Vétérinaire
	Rue du Château 4
Conseiller communal	


	40
	Liniger Samuel
	26 ans
	Plâtrier-peintre
	Rue de Jaman 6
Conseiller communal	


	41
	Schopfer Eddy
	71 ans
	Administrateur Sté Coop. Habitat (SCH)
	Rte de l'Esplanade 17
Conseiller communal	

Nouveaux candidats

	42
	Goy André
	50 ans
	Gestionnaire en assurances sociales
	Rue Centrale 14

	43
	Bhatt Simon
	21 ans
	Etudiant en droit
	Ch. de Meruz 5


	44
	Boettner Jens
	47 ans
	Enseignant
	Ch. des Romains 6


	45
	Ceppi Michel
	48 ans
	Logisticien
	Ch. de l'Hautigny 15 B


	46
	Khouri-Dagher ép. Dufour Leila
	57 ans
	Pédiatre
	Rue Carlo-Hemmerling 24

	47
	Ginot Fabienne
	50 ans
	Infirmière
	Rue Centrale 15


	48
	De Palézieux Steven
	36 ans
	Architecte
	Rue Centrale 8 bis


	49
	Grandchamp José
	53 ans
	Maître ébéniste
	Verger-de-Meruz 4

	50
	Grandchamp Alain
	61 ans
	Enseignant
	Ch. des Espersiers 9


	51
	Haefliger Catherine
	51 ans
	Patron Sàrl Walter Auto Pièces & Industrie
	Rte de Châtel-St-Denis 101

NOUVEAUX CANDIDATS

	52
	Meier Martine
	58 ans
	Marketing, Art-thérapie/Relation d'aide
	Rte de Châtel-St-Denis 131


	53
	Tuberosi Jean-François
	37 ans
	Magicien
	Ch. de Riant-Mont 12


	54
	Gashi Behxhet
	46 ans
	Professeur d'histoire
	Rue des Terreaux 10


	55
	Bugnard Christian
	58 ans
	Senior Manager Homologation - Business Development
	Sentier de la Condémine 18


	56
	Macagnino Françoise
	42 ans
	Employée d'administration
	Champ-de-Ban 5

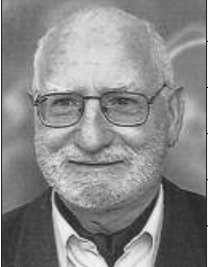
	57
	Alvarez Martine
	44 ans
	Vendeuse
	Rte de Corseaux 4


	58
	Marrello Patrick
	46 ans
	Architecte
	Ch. des Romains 22

	59
	Chappuis Denis
	55 ans
	Musicien
	Ch. des Espersiers 3


	60
	Haller Claudia
	50 ans
	Assistante de direction
	Rte de l'Esplanade 2

	61
	Logean Philippe
	46 ans
	Comptable-fiscaliste
	Rte de Châtel-St-Denis 109


	62
	Bünzli Rolf
	76 ans
	Retraité
	Rue des Terreaux 1


	63
	Ragab Sylvain
	44 ans
	Ingénieur
	Ch. de l'Hautigny 19 A


NOUVEAUX CANDIDATS


	64
	Combaz Chantal
	67 ans
	Couturière
	Sentier de la Condémine 14


	65
	Vodoz Josiane
	51 ans
	Auxiliaire de santé
	Sentier des Crossets 6


	66
	Josseron Robert
	69 ans
	Technicien-géomètre
	Av. Reller 34


	67
	Cochard Irène
	49 ans
	Employée postale
	Ch. des Espersiers 4


	68
	Savoy Mona
	21 ans
	Etudiante en médecine
	Rue Centrale 31


	69
	Wertz Marc
	49 ans
	Professeur d'éducation physique - Animateur pédagogique
	Rte de Châtel-St-Denis 155


	70
	Volet Anne
	27 ans
	Physiothérapeute
	Rue Centrale 25

	71
	Volet Vincent
	24 ans
	Charpentier
	Rue Centrale 25

	72
	Hochuli Yves
	41 ans
	Agriculteur
	Ch. de Beauregard 12

	73
	Stauber Marie-Jeanne
	46 ans
	Monitrice à la cantine scolaire
	Ch. de la Vigie 5

	74
	Marchionno Walter
	50 ans
	Comptable
	Rue Centrale 27

	75
	Buccarello Roberto
	30 ans
	Responsable de projet
	Rte de Fenil 34

Tous aux urnes et bravo aux femmes!

L'élection de la future Municipalité me réjouit particulièrement pour trois raisons:

Premièrement, je suis très heureux que six Municipaux sur sept proposent leurs services pour une législature supplémentaire. Du moment que la Municipalité est exclusivement composée de miliciens, il est important et agréable de pouvoir compter sur des personnes expérimentées.

Deuxièmement, il est remarquable de pouvoir proposer aux citoyens un bon choix de candidats. Vous, chères électrices et chers électeurs, pouvez choisir les

sept futurs municipaux parmi une liste de dix candidat(e)s.


Et la troisième raison qui m'enchant, c'est la candidature de trois femmes. Bien que la gent féminine soit encore sous-représentée, il est significatif de voir la tendance aller dans cette direction.


Je vous remercie d'avance de votre nombreuse participation active à ces élections pour la législature 2011 à 2016.


Franz Brun, Syndic





Candidat(e)s de la Liste de l'entente communale Municipalité – 1^{er} tour – 13 mars 2011

	1
	Bucher Ursula
	58 ans
	Enseignante
	Route de Châtillon 7 Conseillère municipale


	2
	Goletta Philippe
	42 ans
	Technicien en génie civil
	Rue de Jaman 1 Conseiller municipal


	3
	Schär Bernard
	50 ans
	Directeur de la Fondation Les Airelles
	Route de l'Esplanade 4 Conseiller municipal


	4
	Debétaz Pierre-André
	54 ans
	Technicien architecte/Chef de projet
	Verger de Meruz 1 Conseiller municipal


	5
	Brun Franz
	56 ans
	Economiste ESCEA
	Rue Carlo-Hemmerling 8 Conseiller municipal, Syndic

	6
	Bricod Philippe
	62 ans
	Agriculteur
	Chemin des Espersiers 12 Conseiller municipal

	7
	Isler Dominic
	44 ans
	Entrepreneur
	Rue Centrale 19 Nouveau candidat

	8
	Rouge Ariane
	45 ans
	Enseignante
	Chemin de la Côte Rouge 5 Nouvelle candidate

	9
	Ragab Sylvain
	44 ans
	Ingénieur
	Chemin de l'Hautigny 19 A Nouveau candidat

	10
	Volet Thérèse
	53 ans
	Infirmière aux soins à domicile
	Rue Centrale 25 Nouvelle candidate

Commune de Corsier-sur-Vevey

Renouvellement des autorités communales

Législature 2011-2016

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ont le droit de participer aux scrutins (droit de vote et d'éligibilité):

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui sont domiciliés dans la commune et inscrits au rôle des électeurs;
- les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions de l'article 5 LEDP, sont domiciliées dans la commune et inscrites au rôle des électeurs.

Les personnes interdites pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit (art. 369 du Code civil) sont privées de droit de vote.

RÔLE DES ÉLECTEURS

Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce conformément à l'article 7 LEDP, au plus tard le lundi qui précède chaque scrutin.

Le rôle est clos le vendredi qui précède chaque scrutin à 12 heures.

MODE DE PARTICIPATION

L'électeur choisit librement de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, devant l'administration communale) ou en se rendant au bureau de vote le dimanche.

RAPPELS CONCERNANT LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Glissez **votre bulletin pour le Conseil communal et votre bulletin pour la Municipalité** dans l'enveloppe jaune. Fermez celle-ci et glissez-la dans l'enveloppe de transmission grise. Détachez le «volet de transmission» de la carte de vote. Complétez celui-ci **avec votre date de naissance et votre signature**. Glissez la carte de vote dans l'enveloppe de transmission grise avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre.

La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune; elle doit être mise à côté de celle-ci dans l'enveloppe de transmission grise.

En cas de besoin, l'enveloppe de transmission grise officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Si l'envoi se fait par la Poste, il faut affranchir l'enveloppe afin de garantir l'arrivée de celle-ci le vendredi au greffe municipal (courrier B = envoi le mardi au plus tard; courrier A = envoi le jeudi au plus tard).

Le jour des scrutins, l'enveloppe de transmission grise peut être déposée dans la boîte aux lettres prévue à cet effet, devant l'administration communale jusqu'à 10h00 = heure de clôture du bureau de vote (dernier délai).

Vous pouvez également vous rendre au bureau de vote dans le hall des écoles de Corsier, le dimanche matin, entre 09h00 et 10h00, avec votre matériel de vote reçu à domicile.

VOTE DES MALADES

Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander au bureau électoral, au plus tard le vendredi qui précède le scrutin, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune.

MILITAIRES – PROTECTION CIVILE

Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans la protection civile peuvent voter par correspondance.

MANIÈRE DE VOTER

Election selon le système majoritaire

L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir – **60 pour le Conseil communal et 7 pour la Municipalité**. Il peut voter pour des candidats «officiels» (dont le nom figure sur l'un ou l'autre des bulletins pré-imprimés) ou pour tout citoyen éligible de la commune.

L'électeur se sert d'un seul bulletin pour le Conseil communal et d'un seul bulletin pour la Municipalité, à savoir soit du bulletin officiel pré-imprimé, soit du bulletin officiel destiné au vote manuscrit. Les votes exprimés au moyen de plusieurs bulletins seront annulés, même s'il n'y a pas excès de suffrages.

S'il se sert d'un bulletin pré-imprimé, il peut l'utiliser tel quel sans le modifier, ou y apporter de sa main les suppressions ou adjonctions qu'il estime opportunes – sans dépasser le nombre de suffrages, à savoir 60 pour le Conseil communal et 7 pour la Municipalité.

S'il se sert du bulletin destiné au vote manuscrit, il peut de sa main le remplir de noms de candidats officiels ou de citoyens éligibles de la commune.

Les noms portés au verso d'un bulletin, de même que les noms écrits d'une manière illisible et les candidats désignés d'une manière imprécise seront annulés même s'ils ne sont pas en surnombre.

Dans tous les cas, l'électeur ne peut donner qu'un seul suffrage à chacune des personnes de son choix; le cumul est exclu.

Horaire d'ouverture du bureau de vote

Le dimanche 13 mars 2011	aux Collèges	de 09h00 à 10h00, 1 ^{er} tour
Le dimanche 03 avril 2011	aux Collèges	de 09h00 à 10h00, 2 ^e tour

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter l'arrêté de convocation affiché aux piliers publics.

La Municipalité